

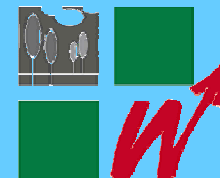


Wépion, 29 et 30 septembre 2005

**La Région wallonne face aux enjeux de la directive 2000/60
du Parlement européen et du Conseil
établissant un cadre pour une politique communautaire
dans le domaine de l'Eau**



RÉGION WALLONNE



Coordination au sein des districts hydrographiques (Art. 3)

Les Régions belges sont habilitées à conclure directement des accords internationaux.

La RW a devancé les exigences de la directive cadre concernant la coordination.

La RW est l'initiatrice des Accords ESCAUT-MEUSE de Charleville -Mézières de 1994.

La RW a été la première à ratifier les Accords de Gand le 03/12/2002.




pour tenir compte de la Directive-cadre 2000/60

pour fixer les 4 Districts internationaux(Escaut, Meuse, Rhin, Seine)

3 Districts internationaux représentés aujourd'hui

4 Commissions internationales

- 
- La Commission de l'Escaut présentée par son Président, Monsieur Yserbyt,**
 - La Commission de la Meuse présentée par son Président, Monsieur Lefebvre,**
 - La Commission du Rhin présentée par son Président, Monsieur Holzwarth,**
 - La Commission de Moselle-Sarre présentée par Monsieur Weingertner, Président du groupe de coordination Moselle-Sarre.**

Mise en œuvre de la Directive 2000/60 en Région wallonne

Rédaction des États des lieux par Districts hydrographiques



Respect des échéances (22 mars 2005)

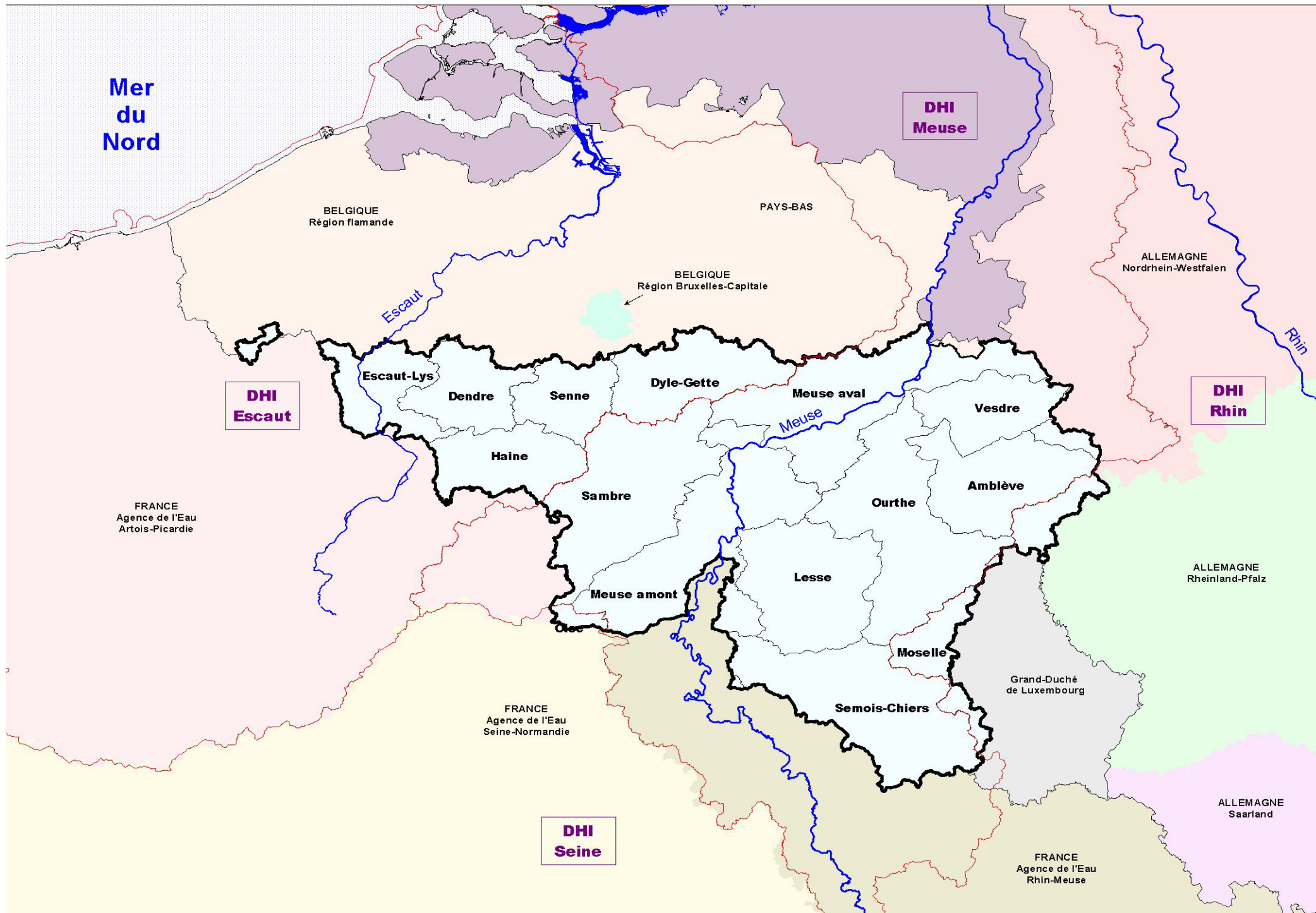
Mise à la disposition de tous les documents sur internet

http://environnement.wallonie.be/directive_eau



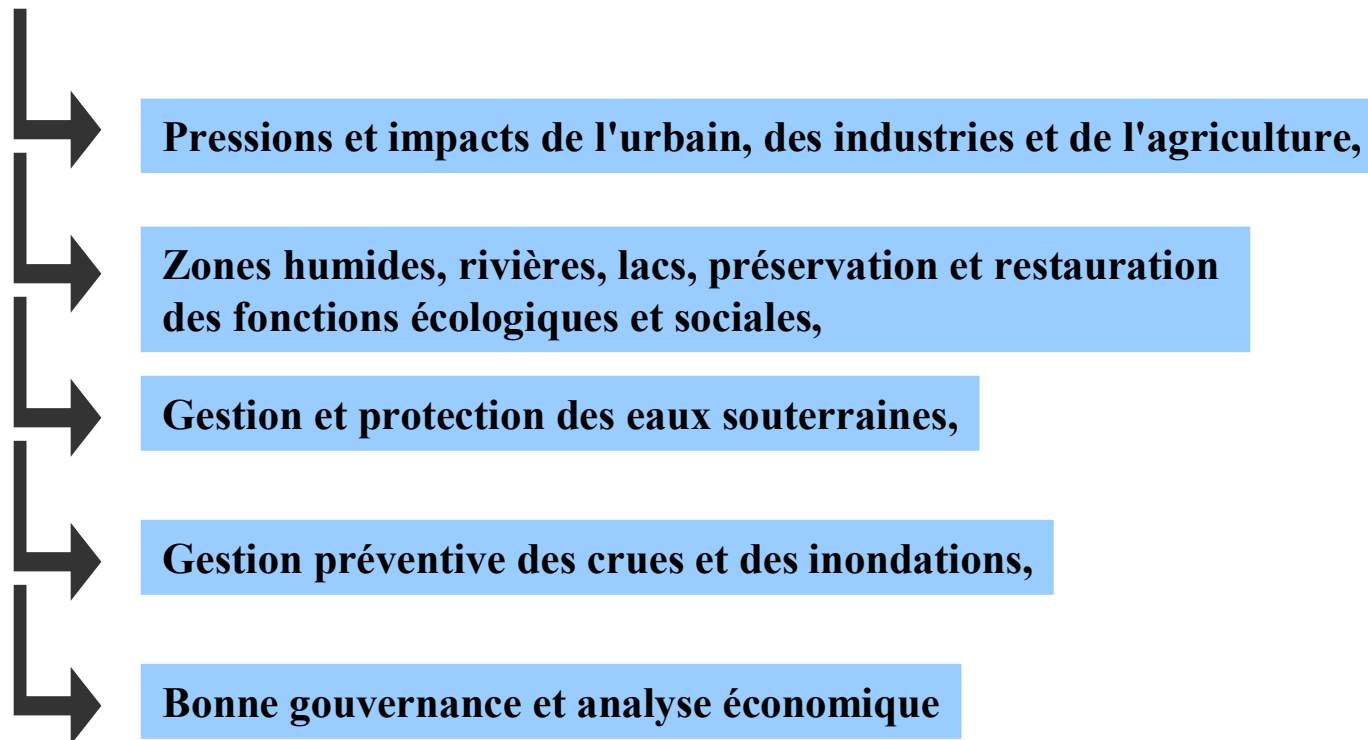
Particularités en Région wallonne :

- 4 Districts hydrographiques
- 15 Sous-bassins



Synthèse provisoire des questions importantes (Art.14)

18 questions importantes regroupées
en 5 grandes thématiques mise en évidence par les États des lieux :



Texte soumis à consultation préalable auprès des Administrations et des acteurs concernés
en date du 15 juin 2005

Organisation de la 1^{ère} Enquête publique (Art.14)

Objet:

- Calendrier de travail,
- Programme de travail,
- Synthèse provisoire des questions importantes.



Début: 1^{er} janvier 2006
Fin: 30 juin 2006

Site: <http://eau.wallonie.be> (pas encore en exploitation)

15 réunions d'information des communes et autres relais: Octobre-Novembre 2005
15 réunions d'information du public: janvier-février 2006

Surveillance de l'état des eaux de surface, des eaux souterraines et des zones protégées (Art. 8)

Différents contrôles à mettre en place pour fin 2006

Le contrôle de surveillance → 50 points en 2007

Objectif : Évaluation de l'état général des eaux de surface et des changements à long terme

Le contrôle opérationnel

Objectif : Évaluation de l'état des masses d'eau identifiées comme à "risque" et des changements suite aux programmes de mesures.

Les contrôles d'enquête

Objectif : Explication des situations anormales ou accidentelles

Les contrôles additionnels

En 2005, suivi de 356 points de mesure
dont 177 nouveaux points pour caractériser l'ensemble des masses d'eau en RW
→ résultats gérés via une BD

SPGE

Société Publique de Gestion de l'Eau

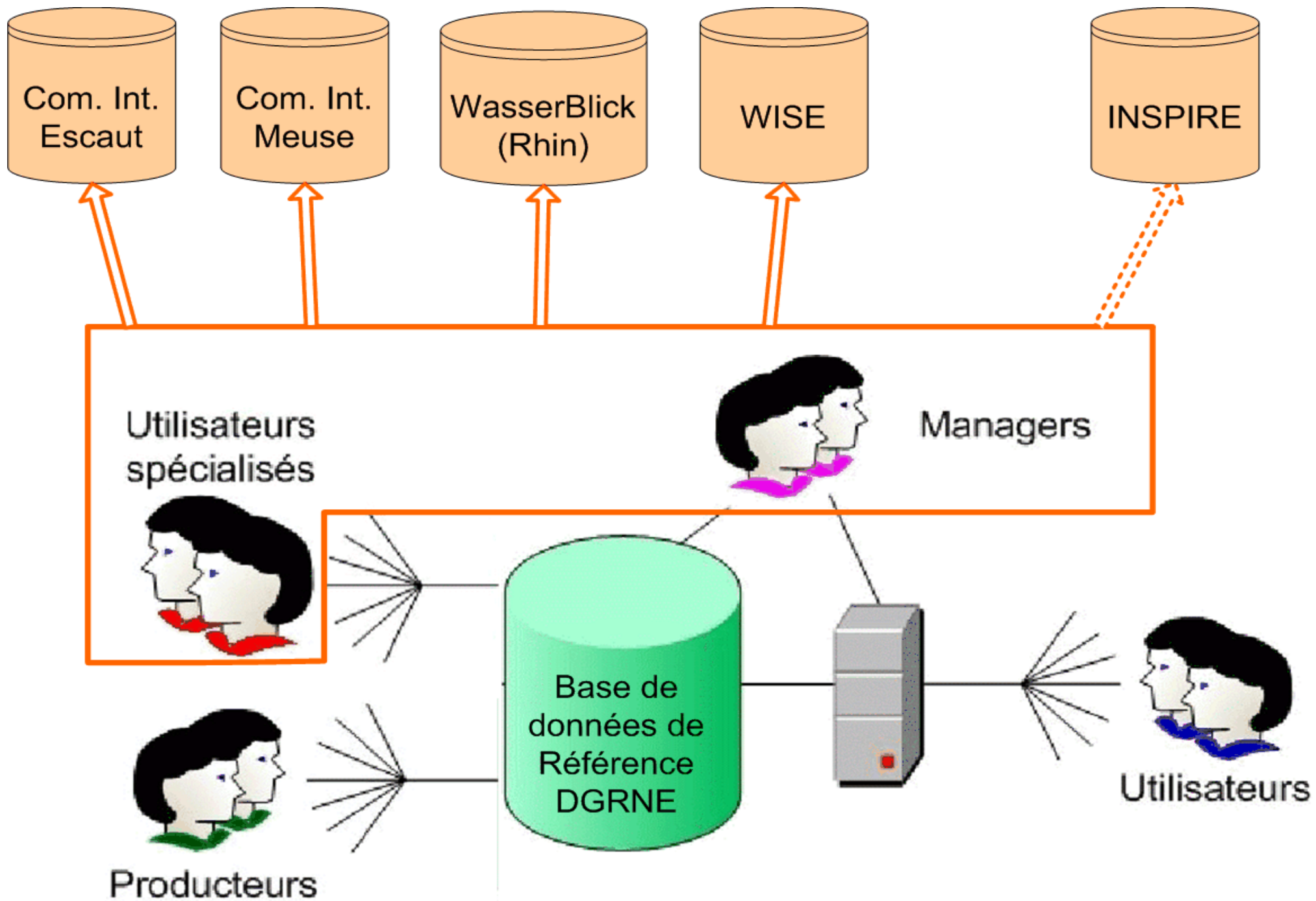
Contrat de gestion SPGE / Gouvernement wallon

Mise en œuvre des investissements en matière d'épuration collective et de protection des captages.

**Programme d'investissements 2000/2004 : 1 milliard d'€
Programme d'investissements 2005/2009 : 650 millions d'€**

**Objectifs : conformité avec la directive 91/271/CEE
Intégration des programmes SPGE dans les programmes de mesures de la directive 2000/60/CE.**

PASH - Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique



WISE

Water Information System for Europe

Initiative de la Commission européenne et de l'Agence européenne de l'Environnement.



Outil électronique destiné à optimiser et rationaliser l'information relative au secteur de l'Eau


Réorganiser les *Reportings* européens d'ici 2010

Opérationnel pour la directive 2000/60/CE – *reporting* des articles 3 et 5

Contribution active au groupe de travail de développement WISE

Plan « PLUIES »

Prévention et lutte contre les inondations et leurs effets sur les sinistrés

- 
- Améliorer la connaissance du risque « inondation »
 - Diminuer et ralentir le ruissellement sur le bassin versant
 - Aménager les lits des rivières et des plaines alluviales
 - Diminuer la vulnérabilité en zones inondables
 - Améliorer la gestion de crise

Réforme du Code de l'Eau

